



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### CREDIT D'IMPOT: LA FILIERE FENETRE VENT DEBOUT CONTRE LES AFFIRMATIONS DU MINISTERE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

**Paris – le 20 septembre 2017** – Après avoir annoncé hier la suppression du crédit d'impôt CITE pour les fenêtres, portes et volets, le ministère a corrigé sa position et annoncerait finalement le maintien, mais avec une réduction progressive du taux en 2018, et envisagerait une sortie en 2019. Cette annonce repose sur la **prétendue moindre performance énergétique des travaux de remplacement de fenêtre**.

Les organisations professionnelles de la filière fabricants et installateurs de fenêtre, portes et volets, **s'insurgent unanimement contre les idées reçues véhiculées** par le ministère de la transition écologique et solidaire qui **discréditent l'efficacité énergétique de la rénovation des fenêtres**.

Les représentants de la filière sont d'autant plus en colère qu'ils relèvent que les arguments utilisés « mauvais rapport cout/bénéfice » et « faibles économies d'énergie » sont des arguments fallacieux contre lesquels ils ont déjà fourni à maintes reprises toutes les réponses fiables et appropriées.

En effet, depuis le début de l'été de nombreuses réunions avec les différents ministères (ministère de la transition écologique et solidaire, cohésion des territoires, finances) ont eu lieu afin de présenter plusieurs études qui démontrent **l'efficacité énergétique du remplacement de fenêtres** ainsi que **l'importance de la rénovation pour la filière** et donc la nécessité du maintien dans le champ du CITE.

**En réalité, l'efficacité énergétique du remplacement de fenêtre est démontrée :**

- Suivant l'importance des surfaces des fenêtres des logements, les déperditions des anciennes fenêtres sont de l'ordre de **15 à 40% des déperditions totales**.
- Le remplacement des anciennes fenêtres par des fenêtres performantes permet de **réduire les besoins de chauffage jusqu'à 30%**.
- En valeur absolue cette réduction peut représenter jusqu'à **60 kW/m<sup>2</sup>/an** soit plus de **25%** de l'amélioration nécessaire pour porter un logement de **300 à 80 kW/m<sup>2</sup>/an**.

Comment interpréter l'argument « faibles économies d'énergie » ?

Pourquoi affirmer que le bénéfice du changement de fenêtres serait limité à « l'amélioration de l'isolation acoustique et du confort » alors que le premier bénéfice est bien l'efficacité énergétique par la réduction des besoins de chauffage ?

**Le discrédit de la filière** propagé par les déclarations du ministère de la transition écologique et solidaire **est un très mauvais calcul financier pour le gouvernement.**

La filière menuiserie extérieure est une filière d'excellence française, forte d'environ **1 200 ETI et PME industrielles, fabricants de fenêtres et de composants**, ainsi que **51 000 PME et artisans, fabricants et installateurs** répartis dans tous les territoires. Elle est aussi la première famille RGE avec **32 000 entreprises certifiées**. L'ensemble représente près de **180 000 salariés**.

Cette filière innove, investit et crée des emplois, son premier marché (plus de 70%) est la rénovation, **elle doit donc être soutenue et non pas dénigrée.**

Les représentants de la filière souhaitent renouer un dialogue constructif et demandent à être reçus de toute urgence par Nicolas Hulot. Des solutions concrètes existent pour conserver les effets incitatifs, assurer l'efficacité énergétique, et limiter les impacts budgétaires.

*Contacts presse :*

Sibylle BOETSCH – [sb@snfa.fr](mailto:sb@snfa.fr) – 01 40 55 11 83

Virginie MUZZOLINI - [v.muzzolini@ufme.fr](mailto:v.muzzolini@ufme.fr) – 01 47 17 69 37